

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 06/09/2024 - 3523 - 1968 B 00020 - 682 014 865 - SOCRAM BANQUE

Copie certifiée conforme
à l'original



Société Anonyme au capital de 70 000 000 Euros
Siège Social : 2 rue du 24 Février 79000 NIORT

Philippe
MOULAY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUIN 2024**

Sur convocation en date du 27 mai 2024, les administrateurs de Socram Banque se réunissent aujourd'hui en visio-conférence, conformément à l'article 19-III des statuts, et les participants à cette dernière sont identifiés.

Sont présents

Pascal MICHARD	Président du Conseil d'administration
MACIF	Représentée par Odile EZERZER
BPCE	Représentée par Thierry MIRANDE
MAIF	Représentée par Arnaud COURDESSES
MATMUT & CO	Représentée par Tristan de LA FONCHAIS
AGPM Assurances	Représentée par Ugo MARINELLI
MAPA	Représentée par Vincent LOIZEIL
Rémi CERDAN	Administrateur
Milène GREHAN	Administratrice
Luca HAIDARI	Administrateur
Alain LEBRUN	Administrateur
Daniel SPITEZKI	Administrateur
Jocelyn CHARLIER	Censeur

Sont absents excusés et représentés

MATMUT, représentée par Virginie LE MEE, représentée par Tristan de LA FONCHAIS
AMDM, représentée par Patrick JACQUOT, représenté par Pascal MICHARD
Hélène N'DIAYE, Administratrice, représentée par Milène GREHAN

Est absent excusé

Nicolas GOMART, Censeur

Sont également présents

Philippe MOULAY	Directeur Général
Jean-Paul MÉNAGÉ	Directeur Général Délégué
Pierre LETORET-LAMARE	Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Economique
Eric DELCAMBRE	Représentant du CSE de Socram Banque
Claire JOURDAIN	Représentante du CSE de Socram Banque

Le Président, constatant que plus de la moitié des administrateurs sont présents, déclare que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

1. Nomination d'un nouveau dirigeant effectif au 1er juillet 2024

Pascal MICHARD indique que Jean-Paul MÉNAGÉ faisant valoir ses droits à la retraite au 1er juillet prochain, le Directeur général a proposé – conformément à l'article 22 des statuts- la candidature de Pierre LETORET-LAMARE, Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique, pour le remplacer en qualité de Directeur Général Délégué et dirigeant effectif.

Conformément aux statuts et au pacte d'actionnaires, cette candidature a été soumise à BPCE qui a émis un avis favorable. Les conditions d'exercice du mandat ont par ailleurs été examinées par le Comité des rémunérations en date du 3 juin 2024.

Cette nomination est aujourd'hui soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Pierre LETORET-LAMARE connaît bien l'écosystème mutualiste pour avoir œuvré 10 ans au sein du groupe IMA et bénéficie également d'une expérience bancaire de près de 20 ans, ajoute Pascal MICHARD qui invite l'intéressé à présenter son parcours professionnel.

Pierre LETORET-LAMARE indique avoir débuté sa carrière dans les banques régionales de proximité (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne) en occupant, durant 20 ans, successivement les postes en gestion financière de Responsable de Trésorerie, Directeur du Contrôle de Gestion et Directeur Financier. Il rejoint en 2013 la région niortaise pour diriger la filiale Habitation du Groupe IMA, Inter Mutuelle Habitat (IMH). A partir de 2021, il pilote un projet de transformation du modèle d'affaire d'IMA en structurant la mise en place de la réassurance au sein du Groupe.

Enfin, Pierre LETORET LAMARE a rejoint les équipes de Socram Banque le 4 mars dernier en tant que Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Economique.

Thierry MIRANDE confirme que BPCE approuve la nomination de Pierre LETORET-LAMARE en tant que Directeur Général Délégué et dirigeant effectif. Il profite de l'occasion pour adresser ses plus vifs remerciements à Jean-Paul MÉNAGÉ pour tout ce qu'il a apporté à Socram Banque, remerciements auxquels s'associent l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Avant de soumettre cette proposition de nomination au vote du Conseil d'administration, et en l'absence du Président du Comité des rémunération, Pascal MICHARD invite Philippe MOULAY à communiquer les conditions d'exercice du mandat et l'avis émis par cette instance.

Il indique que le Comité des rémunérations, en sa séance du 3 juin 2024, a validé les conditions suivantes :

- une rémunération fixe brute annuelle de Pierre LETORET-LAMARE de 150.000 €,
- une rémunération variable sur la base de la réalisation d'objectifs qui sera plafonnée à 20 % de la partie fixe,
- un véhicule de fonction d'une valeur de 900 €/mois (hors entretien, carburant, péages et assurance),
- des avantages sociaux accordés au personnel Cadres de Socram Banque,
- des dispositions des contrats collectifs de retraite (art.83),
- une assurance chômage,
- une garantie RC mandataires sociaux,
- une indemnité de rupture du mandat de Directeur Général Délégué dans des conditions similaires à celles de ses prédécesseurs,
- une suspension du contrat de travail pendant la durée du mandat.

Pascal MICHARD soumet au vote la résolution suivante :

« Le Conseil d'Administration prend acte du départ à la retraite à compter du 1er juillet 2024 du Directeur Général Délégué de Socram Banque, Jean-Paul MENAGE et de la démission au 30 juin 2024 de son mandat. Ce dernier exerce, jusqu'au 30 juin 2024, la fonction de dirigeant effectif en charge, notamment, de la cohérence et de la conformité des contrôles permanents menés par les responsables desdits contrôles, et ce, conformément à l'article 16 de l'arrêté du

3 novembre 2014 (modifié) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ainsi qu'aux dispositions prises lors du Conseil d'administration du 26 mars 2020.

A compter du 1er juillet 2024, la responsabilité de la cohérence et de la conformité du contrôle interne sera à la charge du Directeur Général, auquel sera rattaché l'ensemble des différentes directions, telles que définies dans l'organigramme cible de Socram Banque.

Conformément aux dispositions de l'article L511-13 du Code monétaire & financier, la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société doit être assurée en double regard par deux dirigeants effectifs et propose à ce titre la nomination d'un Directeur Général Délégué. Dans ce cadre et conformément à l'article 22 des statuts, Philippe MOULAY propose au Conseil d'administration qui l'accepte, la nomination de Pierre LETORET-LAMARE en qualité de Directeur Général Délégué. Il interviendra en soutien du Directeur Général sur l'ensemble du périmètre d'activité de Socram Banque.

De façon complémentaire à la résolution prise le 20 mars 2024, le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs dès sa nomination aux fonctions de Directeur Général Délégué, à Pierre LETORET-LAMARE, en lieu et place de Jean-Paul MENAGE, pour conclure et signer les contrats, accords et ordres liés à l'opération de titrisation 2024, notamment pour les cessions de créances pendant la période de rechargement de 12 mois.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, ayant pris connaissance de la position du Comité des Rémunérations rapportée, en l'absence de son président, par le Directeur Général, propose de fixer la rémunération brute annuelle de Pierre LETORET-LAMARE à la somme fixe de 150.000 €, majorée d'une part variable sur la base de la réalisation d'objectifs qui sera plafonnée à 20 % de la partie fixe, de lui attribuer un véhicule de fonction d'une valeur de 900 €/mois, de le faire bénéficier des avantages sociaux accordés au personnel Cadres de Socram Banque, des dispositions des contrats collectifs de retraite souscrits auprès de Mutavie (art.83), d'une assurance chômage, de la garantie RC mandataires sociaux et d'une indemnité de rupture du mandat de Directeur Général Délégué dans des conditions similaires à celles de ses prédécesseurs.

L'étendue des pouvoirs du Directeur Général Délégué pourra évoluer.

Corrélativement, le Conseil d'administration propose de suspendre le contrat de travail de Pierre LETORET-LAMARE qui le lie à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pierre LETORET-LAMARE remercie le Conseil d'administration pour la confiance accordée.

(...)